



LES REVENDICATIONS DE LA FÉDÉRATION CONFIRMÉES PAR LE MINISTRE !

Guerini veut mieux protéger les agents publics

Le futur projet de loi sur les fonctionnaires intègre deux articles permettant le dépôt de plainte par l'administration et une couverture pour la famille des personnes menacées.

LA TRIBUNE DIMANCHE

NICOLAS PRISSETTE

FACE À LA RECRUESCENCE des actes de violence à l'encontre des fonctionnaires, le gouvernement s'apprête à muscler l'arsenal juridique actuel. Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, veut permettre à l'administration de porter plainte pour les agents, avec leur accord, dès la survenue d'une agression. Une promesse évoquée l'an dernier, désormais traduite dans un article du futur projet de loi, attendu après l'été, et dont *La Tribune Dimanche* a pris connaissance.

À l'Assemblée, une mesure de ce type en faveur des personnels soignants a été adoptée le 14 mars, dans une proposition de loi du groupe Horizons. L'objectif est d'élargir, en fait, à l'ensemble des fonctionnaires (État, collectivités locales...) ainsi que les salariés des opérateurs et entreprises publiques qui sont au contact de la population (SNCF, France Travail...). « Souvent,

explique-t-on au ministère, les procédures ne sont pas lancées parce que les victimes sont sous le choc ou restent au repos chez elles ».

20 000 signalements à l'hôpital. Par ailleurs, le gouvernement va élargir le dispositif dit de « protection fonctionnelle » offert aux agents et à leurs proches. En cas d'intimidation, de harcèlement ou d'attaque, un fonctionnaire peut solliciter une aide de sa hiérarchie, allant du changement d'affectation au paiement des frais d'avocat, à la mise sous protection du domicile. Jusqu'à présent, les membres de sa famille pouvaient eux aussi être couverts, à la condition d'avoir été atteints physiquement. À l'avenir, un danger manifeste pourra suffire à déclencher un soutien. La protection fonctionnelle semble, à ce stade, mal connue. Certains syndicats de fonctionnaires la jugent complexe à déclencher.

Ces deux mesures – dépôt de plainte et protection élargie – viendraient com-



Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

pléter le plan lancé l'an dernier. « Les agents publics, notamment ceux qui sont au guichet, sont en première ligne des dérives et des violences de notre société », souligne Stanislas Guerini. Les considérer

c'est d'abord les protéger. « Outre les actes criminels qui ont frappé la police, l'éducation nationale ou les impôts ces dernières années, le ministère estime à 20 % la hausse depuis 2020 du nombre de menaces, injures et atteintes physiques aux guichets des services publics. Et 20 000 signalements sont enregistrés à l'hôpital en moyenne chaque année. Les chiffres seront bientôt affinis. Une vaste enquête de « victimation » est en cours auprès de 55 000 agents. Les résultats doivent être connus en juin.

Dans un autre registre, le ministre a adressé vendredi une note aux secrétaires généraux des ministères afin d'organiser les expérimentations en matière de temps de travail. Les adaptations hebdomadaires seront possibles – semaine de quatre jours, semaines différenciées. Ce sujet est au menu du séminaire prévu mercredi à Matignon (*La Tribune Dimanche* du 17 mars) consacré au travail. Les tests donneront lieu à un suivi et à un premier bilan d'ici un an.

PROTECTION DES AGENTS PUBLICS : UNE PRIORITE I

La Fédération des services publics CFE CGC l'avait revendiqué le ministre confirme un plan d'action !

Les points à inscrire pour la fédération :

- ➔ Réponse pénale
- ➔ Assistance juridique et administrative
- ➔ Protection fonctionnelle
- ➔ Sécurité des bâtiments administratifs
- ➔ Dispositifs d'alerte des agents

Le ministre s'engage sur les plateaux pour un plan de protection :

DONT ACTE I

La fédération assumera ses positions pour des mesures concrètes et immédiates pour mieux protéger les fonctionnaires et les contractuels de tout grade, de toute catégorie, et de tous les versants de la fonction publique.

POUR LA FÉDÉRATION UN SEUL MOT D'ORDRE : RÉINSTITUER L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT EN PROTÉGEANT TOUS SES AGENTS PUBLICS I

PLAN DE PROTECTION DES AGENTS PUBLICS : LES ANNONCES.

La Fédération prend acte :

- ➔ Baromètre de l'état des violences subies des 2024.
- ➔ Formations prévention et lutte contre les « incivilités » des novembre 2023.
- ➔ Investissement 1 million d'euros pour l'équipement de protection et d'alerte.
- ➔ Loi fonction publique avec extension protection fonctionnelle pour les proches et dépôt de plainte de l'administration pour l'agent victime.

C'EST UNE PREMIÈRE ÉTAPE AVEC UNE DÉCLINAISON PAR VERSANT ET MINISTÈRE POUR LA FÉDÉRATION LES POINTS INCONTOURNABLES :

- ➔ Réponse pénale ferme, immédiate et sans compromis (incivilité=infraction).
- ➔ Observatoire de la réponse pénale.
- ➔ Simplification procédure protection fonctionnelle.
- ➔ Maintien des rémunérations statutaires pour un agent accusé.

LE MINISTRE ANNONCE QU'AUCUN AGENT NE DOIT ÊTRE SEUL FACE AUX DIFFICULTÉS, AUX VIOLENCES, AUX MENACES :

OUI FAISONS LE I IL Y A URGENCE II

PROTECTION DES AGENTS PUBLICS INCIVILITÉS AGRSSIONS

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CFE CGC EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2023 :

Attention, ne nous trompons pas sur les termes à employer : le mot « incivilité » qui est tant prononcé, ne correspond pas à ce que vivent les agents. D'ailleurs, il n'a pas de portée juridique et ne correspond plus au fait de ne pas tenir la porte à une personne âgée.

En effet, commencer à minimiser les faits par des mots c'est commencer à minimiser l'inacceptable.

ENTRETIEN. MONTÉES DES VIOLENCES CONTRE LES AGENTS PUBLICS STANISLAS GUERINI VEUT CHANGER LA LOI.

Comment comptez-vous « mieux mesurer » ces violences ?

En commençant par parler le même langage. Les organisations syndicales et les employeurs me le disent régulièrement : utiliser de mauvais mots pour nommer ce qu'ont vécu les agents publics agressés, comme le terme « d'incivilités » quand on a affaire à des menaces, voire des violences physiques, minimise les faits, ce qui nous met collectivement en danger.

LA RÉALITÉ EST VIOLENTE ET INACCEPTABLE I EMPLOYONS LES VRAIS MOTS I

A FAIRE EN URGENCE :

UN OBSERVATOIRE DE LA RÉPONSE PÉNALE ET DES SANCTIONS FERMES CONTRE TOUS CEUX QUI AGRESSENT LES AGENTS PUBLICS !